

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 15 mars 2024, à 11 h 30, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Embauche d'un directeur adjoint par intérim au Service de sécurité incendie;
- embauche d'un nouveau pompier pour le Service de sécurité incendie.

54-03-2024

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT PAR INTÉRIM AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE:

Considérant qu'un appel de candidatures a été lancé à l'interne et à l'externe du Service de sécurité incendie de Saint-Bernard afin de pourvoir au poste cadre à temps partiel par intérim de directeur adjoint;

Considérant qu'un processus de sélection a été mis en place et demeure valide pour une période d'un an;

Considérant les recommandations du comité de sélection formé dans le cadre de l'appel de candidatures transmises par la directrice générale adjointe;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture, appuyé par M. Gilbert Grenier et résolu à la majorité:

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard autorise l'embauche de M. Christian Provencher au poste de directeur adjoint par intérim au Service de sécurité incendie avec une période de probation d'une durée de 6 mois.

55-03-2024

EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE:

Considérant que le Service de sécurité incendie se doit de recruter de nouveaux pompiers pour ajouter à son équipe;

Considérant que le Service de sécurité incendie désire embaucher M. Marc-André Chabot à titre de pompier et que celui-ci aura 48 mois pour suivre la formation de Pompier 1 de 255 heures;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin, appuyé par M. Patrice Bilodeau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de M. Marc-André Chabot, avec une période de probation de 6 mois à titre de pompier.

Que le conseil municipal accepte que M. Marc-André Chabot suive la formation de Pompier 1 selon les exigences de l'École Nationale des Pompiers du Québec et accepte de défrayer les coûts de cette formation au Centre régional de formation en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière